

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents28
 présents par procuration4
 absent.....0
 absent excusé1

OBJET :

Bilan des acquisitions et
 cessions immobilières 2021

Le 23 juin 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 juin 2022, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M.Verna, Mmes Mary, Jason, MM.Naudet, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Marcuzzo à M. Thévenot, M. About à M. Dachez, M. Desrivières à M. Naudet, Mme Chénieux à M. Bekare

ABSENT EXCUSE : M. Duranteau

SECRETAIRE : Mme David

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel et des fêtes et cérémonies en date du 16 juin 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR trente voix POUR,

ET deux abstentions,

PREND connaissance des acquisitions et cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2021 figurant dans les tableaux ci-annexés,

CONSTATE qu'elles sont conformes aux autorisations données au Maire par le Conseil Municipal.

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20220623-DEL2022062307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

29 JUIN 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : 29 JUIN 2022
 29 JUIN 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

ANNEXES - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2021

Désignation du bien (terrain immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession de l'immobilisation	Montant en euros	N° d'inventaire
Immeuble	27 rue Roger Mangiameli	AB518	État	DDFIP Val d'Oise	Ville de Soisy sous Montmorency	Droit de priorité	220 000,00 €	2021215
Immeuble	11 bis rue Carnot	AB141		GRAS	Ville de Soisy sous Montmorency	Acquisition amiable	265 000,00 €	2021420
Montant total des acquisitions 2021							485 000,00 €	

H.

ANNEXES - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2021

Désignation du bien (terrain immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession de l'immobilisation	Montant en euros	N° d'inventaire
Immeuble	10 rue d'Eaubonne	AM670	HENNION	Ville de Soisy sous Montmorency	MEZIANE	Cession amiable	325 000,00 €	2014336
Montant total des cessions 2021							325 000,00 €	

H